

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 5/7/2018	Dossier complet le : 05/07/2018	N° d'enregistrement : 2018-3341

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier de bureaux et d'une résidence service sur la commune de Saint-Herblain (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EIFFAGE IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Karl ROUSSEAU, directeur technique

RCS / SIRET

3 3 8 8 1 7 2 1 6 0 0 0 6 6

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	- surface du terrain d'assiette : 8 318 m ² (< 10 000 m ²) - réalisation de bâtiments dont la surface plancher totale est de 13 200 m ² (donc comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un ensemble immobilier, avenue du Saint-Laurent à Saint-Herblain (44), en lieu et place de 2 bâtiments existants.

Il est prévu la démolition des bâtiment existants et l'élimination de haies arborées et arbustives, préalablement aux opérations de terrassement et de réalisation de 2 bâtiments (dont l'un composé de 3 entités).

- bâtiment A1 : R+5
- bâtiment A2 : R+5
- bâtiment A3 : RDC
- bâtiment B : R+4

un parking en sous-sol (sur 2 niveaux) sera situé sous le bâtiment A.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la réalisation d'un ensemble immobilier exclusivement à usage de bureaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement de la parcelle se fera selon le phasage suivant :

- phase 1 : démolition des bâtiments existants
- phase 2 : terrassement et réseaux
- Phase 3 : réalisation des bâtiments
- Phase 4 : voiries et aménagements paysagers

Le démarrage des travaux est prévu en décembre 2018 et seront finalisés au cours de l'été 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments abritant les futurs bureaux ainsi que les aménagements connexes (parking aérien et sous-terrain), et les voiries (piéton et véhicules légers) sont destinés à un usage professionnel.

Une voie d'accès pompier sera réalisée sur le pourtour ouest de la parcelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce formulaire est rempli dans le cadre du dépôt de permis de construire du projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface du terrain d'assiette :	8 318 m ²
bâtiment A1 (surface plancher)	4 703 m ²
bâtiment A2 (surface plancher)	4 816 m ²
bâtiment A3 (surface plancher)	181 m ²
bâtiment B (surface plancher)	3 500 m ²
parking extérieur	43 places
parking sous-sol	139 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

avenue du Saint-Laurent
44800 SAINT-HERBLAIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 38 ' 1 " 67 Lat. 47 ° 37 ' 20 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques Inondations de la Loire aval dans l'agglomération nantaise prenant en compte le territoire communal de Saint-Herblain. Le PPRI a été approuvé en février 2014. Le projet n'est pas situé en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Absence de sol pollué sur site (étude SOCOTEC réalisée). Compatibilité avec l'usage de bureaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les déblais engendré par les terrassements seront réemployés sur site ou évacués le cas échéant vers un centre adapté au type de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non car dans l'état actuel, la zone est déjà aménagée : il existe 2 bâtiments, des voiries et des espaces verts. Ces derniers ne présentent pas d'intérêt écologique particulier (plantation d'arbres peu diversifiés, absence ou faible représentativité de la strate arbustive).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	cf. annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet est concerné par le bruit dû à la circulation des véhicules sur le boulevard Salvador Allende (infrastructure de catégorie 3). Ce contexte est pris en compte dans la conception thermique des locaux (classement CE2 des bureaux).

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
		☒	☐	Le projet sera concerné par les émissions lumineuses périphériques.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet va générer des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux pluviales seront stockées sur site dans une rétention de 65 m3 avant rejet vers le réseau EP de Nantes métropole (avenue du St Laurent). Ce dispositif est dimensionné pour retenir les eaux pluviales d'un orage décennal. Les eaux usées seront rejetées au réseau public situé le long du boulevard Salvador Allende.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne générera pas d'effluents liquides autres que ceux mentionnés ci-dessus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets générés à terme seront des déchets non dangereux. Il s'agira essentiellement : - de déchets alimentaires et de déchets d'emballage - de déchets non dangereux issus des bureaux - de déchets végétaux issus de l'entretien des espaces verts

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des espaces verts seront réalisés dans le cadre du projet, contribuant ainsi à l'insertion paysagère de ce dernier dans le contexte environnant.

Par ailleurs, la végétalisation d'une partie des toitures du bâtiment A permettra de réduire les quantités d'eaux pluviales à stocker sur site avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales.

En tout état de cause, le dispositif de rétention permettra de retenir les eaux pluviales du site (dimensionné pour un orage décennal) avant la restitution au réseau EP.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet considéré devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- il s'implante sur un terrain actuellement aménagé, dans un contexte urbanistique favorable, à savoir une zone UE (selon le PLU de la commune de Saint-Herblain). La zone UE est destinée à recevoir des activités économiques (notamment services, bureaux, artisanat, commerces, hébergements hôteliers).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

le, 01 juillet 2018

**EIFEAGE IMMOBILIER
GRAND OUEST**
11 route de Gachet - CS 30705
44300 NANTES CEDEX 3
Tel : 02 51 13 87 51
RCS Nantes 338 817 216

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

